



# Convention de participation Clean Site System

## Identification du négociant

Clean Site System propose une solution de tri, de collecte et de recyclage pour les plastiques du secteur de la construction. Il permet aux négociants en matériaux de construction de proposer la collecte sélective des films d'emballages en plastique de matériaux de construction.

### Conditions d'utilisation Clean Site System :

1. Il incombe au négociant de veiller à ce que les sacs **Clean Site Classic** contiennent uniquement des emballages mentionnés dans les conditions d'acceptation. Ces conditions se trouvent sur [www.cleansitesystem.be](http://www.cleansitesystem.be)
2. Les emballages acceptés dans le **Clean Site Classic** doivent toujours être collectés dans les sacs **Clean Site Classic**, jamais en vrac.
3. Les utilisateurs peuvent déposer gratuitement les sacs Clean Site System chez les négociants pour autant que le contenu des sacs soit conforme aux conditions d'acceptation.
4. Le négociant a le droit d'exiger des utilisateurs qu'ils s'identifient via la case prévue à cet effet sur les sacs.
5. Les charges et les coûts relatifs à la collecte, au stockage et à la collecte des sacs Clean Site System sont à la charge du négociant.
6. Le négociant s'engage à faire évacuer les matériaux rassemblés dans le cadre de **Clean Site Classic** par un collecteur affilié au système Valipac.
7. Le négociant est autorisé à vérifier le contenu des sacs Clean Site System. Si les sacs contiennent des matériaux non autorisés, le négociant aura le droit de les **refuser** ou de **répercuter les frais de traitement** auprès de l'utilisateur.

### Assistance aux négociants Clean Site System par Valipac.

Valipac met à disposition des négociants le matériel de communication et de promotion nécessaire à la bonne diffusion des conditions de participation de Clean Site System auprès de son personnel et des utilisateurs.

### Fin de la convention

Tant le négociant que Valipac ont le droit de mettre un terme immédiatement à la convention de manière unilatérale par une lettre recommandée. La fin de la convention ne doit pas être motivée que ce soit par le négociant ou par Valipac. Les rétributions versées à Valipac pour les sacs Clean Site System déjà livrés et pour la contribution annuelle ne peuvent pas être récupérées.

Ces accords entrent en application à la signature de la présente convention de participation.

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé  
Pour le négociant,

Lu et approuvé  
Pour Valipac,